



Réaliser la vérification périodique de portes et portails



21.00 Heures

3 Jours

Référence STD-PORPO51

🗸 Pré Requis

- Des connaissances de base en mécanique sont souhaitables.
- Etre titulaire du titre d'habilitation électrique de niveau BR



Personnel appelé à effectuer le contrôle périodique des portes et portails installés sur les lieux de travail.

Objectifs:

- Savoir situer son rôle dans le contexte de la prévention
- Connaître les obligations réglementaires relatives au contrôle périodique
- Connaître le vocabulaire approprié aux portes et portails ainsi que la technologie
- Savoir réaliser la vérification générale périodique.

Contenu

- Sensibilisation à la sécurité
- Importance et coûts des accidents du travail
- L'accident du travail
 Importance et coûts
 Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail
- Organisation de la prévention en France
- Le ministère du travail
- Les textes : loi, décret, arrêté...
- La CNAM
- Les organismes de contrôle et de prévention
- Le rôle du contrôleur
- Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux portes et portails
- Les vérifications générales périodiques
- L'arrêté du 21/12/93 relatif aux portes et portails automatiques et semiautomatiques sur les lieux de travail
- Les normes NF P 25-101 et NF P 25-362
- Définitions relatives aux portes et portails
- Fonctionnement : fermeture manuelle, fermeture motorisée, fermeture semiautomatique, fermeture automatique
- Baies
- Fermeture
- Tablier
- Vantail
- Panneaux
- Lames de tablier
- Coulisse
- Rail
- Mécanismes
- Les différents types de fermeture
- Technologie des portes et portails
- Principe
- Equilibrage par contrepoids
- Equilibrage par ressorts
- Définitions relatives aux zones engendrées par le mouvement du tablier
- Volume de débattement
- Aire de débattement
- Aire dangereuse de mouvement
- Zone de fin de fermeture
- Zone de fin d'ouverture
- Zone d'écrasement
- Aire d'écrasement
- Zone de cisaillement
- Zone de coincement
- Les dispositifs de sécurité





- La sécurité positive
- Dispositifs de détection de présence
- Dispositifs de détection de contact
- Parachute

• La vérification générale périodique

- Examen de l'état de conservation
- Essais de fonctionnement
- Différents points de contrôle
- Critères de réforme d'éléments
- Le rapport de contrôle
- La sécurité du vérificateur

• Mise en application :

- Réalisation d'à minima un contrôle périodique sur un équipement client

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



m Moyens pédagogiques

Supports numériques Mise en application sur à minima un équipements (porte automatique, porte sectionnelle, portail, ...)



Modalités d'évaluation

Evaluation par le formateur concernant l'atteinte des différents objectifs visés